



Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs affiliés

Paris, le 18 décembre 2012

Madame, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à l'Assemblée Générale ordinaire et élective (le mandat actuel arrivant à expiration) du Comité Départemental de Roller Sports de Paris (CDRS75) qui se tiendra le :

Le jeudi 24 janvier 2013, à 19h30 (émargement à partir de 19h)

CDRS75 c/o CDOS de Paris - 32 rue Rottembourg 75012 Paris

**Ce courrier tient lieu de convocation.**

Comme le prévoient nos statuts, le représentant de votre association à l'assemblée générale devra être licencié à la Fédération, et présenter sa licence au moment de l'émargement et des votes.

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour ;
- un pouvoir ou une procuration
- un appel à candidature 14 postes sont à pourvoir au Conseil d'administration du Comité Départemental de Roller Sports de Paris), dont vous voudrez bien faire part à l'ensemble de vos membres licenciés.

Chaque candidat devra remplir et signer sa déclaration de candidature (faire des photocopies de l'imprimé en cas de besoin), qui devra être retournée par e-mail à : [chris.bernard.cdrs75@free.fr](mailto:chris.bernard.cdrs75@free.fr) (ou remise en mains propres) au Comité départemental de Roller Sports de Paris, accompagnée d'une profession de foi d'une page maximum et d'une photo (pour affichage sur le lieu de l'assemblée générale), au plus tard le vendredi 11 janvier 2013.

Aucune candidature ne sera recevable après cette date.

Pour information, la liste des candidats sera communiquée par courrier électronique à l'ensemble des clubs dans les jours précédant l'Assemblée Générale et (affichée également sur le site du Comité)



Je vous remercie également de bien vouloir nous adresser avant le vendredi 11 janvier 2013 les questions diverses que vous souhaiteriez éventuellement voir inscrites à l'ordre du jour.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Christine BERNARD

Présidente du CDRS75



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2013:

- Emargement
- Rapport moral de la Présidente Christine Bernard
- Rapport financier du Trésorier Jean-Pierre Faugère
- Quitus à la Présidente et au Trésorier
- Election du conseil d'administration
- Questions diverses :

A faire parvenir par mail à Madame Christine BERNARD      [chris.bernard.cdrs75@free.fr](mailto:chris.bernard.cdrs75@free.fr)

Collation en fin de réunion

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Présidente du CDRS75

Christine Bernard

# Assemblée Générale Elective

Comité Département de Roller Sports de Paris (CDRS75)

Le jeudi 24 janvier 2013, au CDRS75 c/o CDOS de Paris 32 rue Rottembourg 75012 Paris

## **POUVOIR OU PROCURATION**

(A retourner par e-mail à : [chris.bernard.cdrs75@free.fr](mailto:chris.bernard.cdrs75@free.fr) avant le vendredi 11 janvier 2013 ou à présenter lors de l'émargement)

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) : .....

Président du Club de : .....

N° CLUB : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| □

A remplir obligatoirement, n° inscrit sur la licence (à côté du nom du club)

Ne participera pas personnellement à l'Assemblée générale et, afin de le (la) représenter (une seule réponse possible),

**DONNE POUVOIR A (membre licencié de l'association) :**

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) : .....

**DONNE PROCURATION A (délégué d'une autre association) :**

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) : .....

Représentant du club de: .....

N° CLUB : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

**DONNE PROCURATION A (membre du Conseil d'Administration du Comité Départemental de Roller Sports de Paris) :**

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) : ..... □

A remplir obligatoirement

Extrait des statuts (article 6) : « (...) Le vote par procuration est autorisé. **Une association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre association sportive (le Président de celle-ci ou son mandataire à l'Assemblée Générale), ou à un membre du Conseil d'Administration. Toutefois, nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.**

Fait à :

Le Président,  
(Cachet du club et signature)

Le :